Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260515-2026_38-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
Pour : 24
Contre : /
Abstention : 3

N° de la délibération
2026-38

L'an 2026, le 30 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 24 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 24 avril 2026

Présents (23) : Christian TROADEC, Président

Mmes : Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Alexandra FRAYSSE, Hélène GUILLEMOT, Marie-Christine JAOUEN, Anne-Marie KERDRAON, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Murielle SANQUER

MM : Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Cédric LE MOROUX, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND, Mickael THOMAS, Patrick URIEN

Absent(s) ayant donné procuration (4) : Isabelle AUFFRET à Hélène GUILLEMOT, Patrice LE DU à Christian TROADEC, Jean-Yves NICOLAS à Isabelle LE LEON, Aurore GINOUVES à Patrick URIEN

Absents: /

A été nommé secrétaire : Daniel COTTEN

D 2026-38 Syndicat Mixte d'Etudes pour la gestion durable des déchets du Finistère (SYMEED 29) – Désignation des délégués de Poher communauté

Poher communauté est membre du SYMEED.

L'objet de ce syndicat, défini à l'article 2 de ses statuts, est le suivant :

> *Le syndicat a pour objet d'animer, de coordonner et d'accompagner les actions concourant à l'atteinte et au respect des objectifs des plans en vigueur en matière de prévention, de valorisation et d'optimisation territoriale. Cela s'inscrit, jusqu'à l'adoption du plan régional de prévention et de*
>
> *gestion des déchets, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie départementale définie par le Conseil départemental, avec les acteurs locaux compétents, au travers du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (Plan DND) et du plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (Plan BTP). Les travaux menés par le SYMEED29 contribuent également aux travaux d'élaboration et de suivi du plan de prévention et de gestion des déchets menés par la Région Bretagne. »*

Conformément aux statuts du syndicat mixte (SYMEED) approuvés par arrêté préfectoral du 27 septembre 2018, Poher communauté est représentée par **1 titulaire, et 1 suppléant,** qui siège au comité syndical dans le collège des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour la collecte des déchets.

Concernant la désignation des délégués d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre tel que Poher Communauté au sein d'un comité syndical d'un syndicat mixte fermé tel que le SYMEED,
le conseil communautaire ne peut porter son choix que sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de Poher Communauté.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260515-2026_38-DE

La désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs doit avoir lieu au scrutin secret.

Par exception et par un vote à l'unanimité des membres du conseil, il pourra être décidé de ne pas procéder aux désignations par le biais d'un scrutin secret, en l'absence de disposition législative ou réglementaire contraire (application de l'article L. 2121-21 du CGCT – réponse ministérielle en date du 06/01/2022 à la question écrite n°25696). L'article L. 5711-1 du CGCT précise ainsi que l'organe délibérant peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la désignation de ses délégués.

La mise en œuvre de cette dérogation nécessite un vote préalable unanime favorable à un vote à main levée du conseil communautaire.

Le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection de ses représentants au SYMEED

Après en avoir délibéré, avec 24 voix pour et 3 abstentions (CLOAREC Marie-Laure, PERCHEC Xavier, PRIGENT Claude), les membres du conseil communautaire désignent à main levée le titulaire et le suppléant au SYMEED 29 tel que présenté ci-dessous :

	Titulaire	***Commune***
M.	Didier GOUBIL	POULLAOUEN
	Suppléant	***Commune***
M.	Stéphane COTTY	PLOUNEVEZEL

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 05/05/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

